ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2105

présenté par M. Letchimy et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement n° 2080 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE 20

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« notamment en outre-mer »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.